



SILENCE

Avec ou sans papier
l'étranger est un être humain.

Notre silence le crie.

LAVOUR
1^{ER} SAMEDI DU MOIS
10h - 11h

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester **contre l'enfermement systématique des personnes sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative** (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse)

Cornebarrieu



Nous appelons tous celles et ceux qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse, pour:

- * Dénoncer ces conditions de rétention carcérale.
- * Dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.
- * Demander que l'État français respecte le droit d'asile tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.
- * Rappeler que **la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte.**

Cercle de silence de Lavour

Contacts : cds.lavour@gmail.com
André Dumoulin (09 73 55 49 73)

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La fabrique des sans-papiers

Depuis 1986, 21 lois relatives à l'immigration, l'asile ou la nationalité sont venues modifier le droit au séjour des personnes étrangères. Sans compter nombre de décrets et circulaires...

Cette avalanche de textes législatifs a considérablement complexifié le droit à la régularisation, tout en produisant des procédures toujours plus imprévisibles et excluantes.

Par ailleurs, les préfectures ne demandent pas toutes les mêmes documents, et nombreuses sont celles qui exigent des justificatifs non prévus par la loi. Une pratique tout aussi illégale, mais fort courante, consiste à remettre systématiquement en cause l'authenticité des documents d'état civil fournis par le pays d'origine.

Alors que dans le milieu des années 80, la carte de résident valable dix ans était la plus octroyée, aujourd'hui elle est délivrée au compte-gouttes. Autorisations provisoires de quelques mois ou cartes d'un an sont devenues monnaie courante, **ce qui rend l'avenir des personnes très incertain.**

Et, entre deux demandes de renouvellement de titre de séjour, le moindre changement de situation ou l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous en préfecture peut faire basculer la personne dans l'illégalité.

Les procédures de régularisation sont si complexes que bien des personnes n'obtiennent un titre de séjour qu'avec le soutien de citoyen-ne-s solidaires. Ainsi, que ce soit dans le cadre d'initiatives individuelles ou organisé-e-s collectivement, des milliers de femmes et d'hommes prônant une société inclusive proposent un accompagnement juridique, se saisissent des réseaux sociaux pour contrer une expulsion, interpellent les pouvoirs publics pour faire évoluer la législation...

Pour en savoir plus, lire le petit guide *La fabrique des Sans-papier* de l'association La Cimade <https://www.lacimade.org/publication/36707/>